



CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – MA10-2023-T3 / 10-2023-167**

Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

  
Célia MELON

**Objet : Désignation du secrétariat de séance**

**Le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement,**

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1<sup>er</sup>, Chapitres 1<sup>er</sup> et 2,  
notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée par Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10<sup>e</sup>  
arrondissement, à chaque conseiller.ère le mercredi 13 septembre 2023 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement ;

**DÉLIBÈRE :**

**Article unique :** Bertil FORT, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des  
membres présents

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

  
Cécilia MELON

**DÉLIBÉRATION – MA10-2023-14 / 10-2023-168**

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 20 juin 2023.**

**Le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement,**

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1<sup>er</sup>, Chapitres 1<sup>er</sup> et 2, notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque conseiller.ère le mercredi 13 septembre 2023 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement ;

**DÉLIBÈRE :**

**Article unique** : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 20 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

  
Célia MELON

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-169**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT 61**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DCCT/2023/61**, proposant de déterminer, au titre de l'exercice 2024, les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations des arrondissements ;

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DCCT/2023/61**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-170**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT 62**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DCCT/2023/62**, proposant d'autoriser les conseils d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L. 2511-16 du Code général des Collectivités territoriales ;

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DCCT/2023/62**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-171**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT 63**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DCCT/2023/63**, proposant, au titre de l'exercice 2024, de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DCCT/2023/63**

Nombre de Votants : 21

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote :

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-172**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 160**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DFPE/2023/160**, proposant d'approuver le principe de généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement, mis en place jusqu'à présent uniquement pour les établissements en régie ;

Madame Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10<sup>e</sup>, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/160**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-173**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 100**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DASCO/2023/100**, proposant l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Dont pour le 10<sup>e</sup> arrondissement :

- Une subvention totale de 12 000 euros est attribuée à l'ACASA Futsal dont le siège social est situé au 8 boulevard de Denain (10<sup>e</sup>), au titre de l'exercice 2023. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération
- Une subvention totale de 13 000 euros est attribuée à l'UFOLEP dont le siège social est situé au 167 boulevard de la Villette (10<sup>e</sup>), au titre de l'exercice 2023. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération

Monsieur Philippe GUTTERMANN, Conseiller d'arrondissement, délégué au Sport, aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et à l'Éducation populaire.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2023/100**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-174**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD 57**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DVD/2023/57**, demandant l'autorisation de signer avec les associations 3S – Séjour Sportif Solidaire ; Accueil Goutte d'Or ; Animation, Insertion, Culture et Vélo ; Association ODA Vélo Club ; Axes Pluriels ; Cocyclette ; Comité Départemental de Cyclotourisme de Paris - Codep 75 ; Cycl'Avenir ; Cyclocube ; Développement Fondation Animation Vélo Solidaire ; Entraide et Savoirs Necker Falguiere ; Études et Chantiers Solicycle ; Association d'Action d'Insertion Sociale (ANAIS) ; La Cyclofficine ; La Petite Rockette ; Le Petit Biclou ; Mieux se Déplacer à Bicyclette ; Paillettes et Cambouis ; Pari Roller ; Régie de Quartier du 19<sup>e</sup> ; RéPAR ; Rosa-Parks Paris ; SPEALS ; SPORTS 7 et Vélo École du 20<sup>e</sup> des conventions leur attribuant des subventions de fonctionnement et d'investissement pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;

Dont pour le 10<sup>e</sup> arrondissement :

- Une subvention de fonctionnement de 6 000 euros attribuée à l'association Axes Pluriels
- Une subvention de fonctionnement de 24 000 euros attribuée à l'association La Petite Rockette
- Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros ainsi qu'une subvention d'investissement de 9 200 euros attribuées à l'association Paillettes et Cambouis
- Une subvention de fonctionnement de 3 000 euros attribuée à l'association SPEALS

Madame Pauline JOUBERT, Adjointe à la Maire du 10<sup>e</sup>, déléguée à l'Aménagement de l'espace public et à la coordination des travaux. Référente du quartier Saint-Vincent de Paul / Lariboisière.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DVD/2023/57**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



**CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement**

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-175**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT 89**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DDCT/2023/89, proposant une subvention à 3 associations ;

Monsieur Raphaël BONNIER, Adjoint à la Maire du 10<sup>e</sup>, délégué à la Participation citoyenne, au Débat public, à la Vie associative et au Budget Participatif. Référent du quartier Louis Blanc / Aqueduc.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris  
n° DDCT/2023/89**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-176**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC 162**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAC/2023/162**, soumettant à son approbation l'attribution en 2023 de subventions à diverses associations, établissements culturels et organismes pour l'implantation de résidences artistiques au sein de collèges parisiens et sollicite l'autorisation de signer les conventions et avenants correspondants ;

Dont pour le 10<sup>e</sup> arrondissement :

- Une subvention de 10 000 euros est attribuée à la Compagnie KeatBeck (10<sup>e</sup>) pour deux résidences artistiques en collège
- Une subvention de 5 000 euros est attribuée au Théâtre du Shabano (10<sup>e</sup>) pour une résidence artistique en collège
- Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'association LGBT Dance, Pride Off (10<sup>e</sup>) pour deux résidences artistiques en collège

Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10<sup>e</sup> à la Culture et au Patrimoine.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC/2023/162**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

  
Célia MELON

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-177**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL 92**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DSOL/2023/92**, proposant d'approuver 3 conventions entre la Ville de Paris et 3 associations dans le cadre du programme héritage de la Ville de Paris autour de l'Olympiade culturelle ;

Madame Sylvie SCHERER, Adjointe à la Maire du 10<sup>e</sup>, déléguée aux Affaires sociales, aux Solidarités, à la Lutte contre les inégalités et contre l'exclusion.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DSOL/2023/92**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-178**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DPE 32**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DPE/2023/32**, lui demandant d'autoriser le versement d'une subvention de 2 500 euros à l'association Enlarge Your Paris (n° SIMPA 188319) pour son projet « Ménage ton canal édition 2023 » ;

Madame Léa VASA, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10<sup>e</sup> à la Propreté, à la Stratégie zéro déchet et à l'Économie circulaire.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DPE/2023/32**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-179**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 98**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DASCO/2023/98**, soumettant à son approbation l'octroi d'une subvention d'investissement à 1 collège au titre du budget participatif des collèges, édition 2021/2022 ;

Monsieur Raphaël BONNIER, Adjoint à la Maire du 10<sup>e</sup>, délégué à la Participation citoyenne, au Débat public, à la Vie associative et au Budget Participatif. Référent du quartier Louis Blanc / Aqueduc.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2023/98**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-180**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 149**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DFPE/2023/149**, proposant l'attribution de subventions à trois associations ainsi que la signature de trois avenants aux conventions existantes pour la gestion de quatre lieux d'accueils enfants parents et un accueil enfants parents ;

Dont pour le 10<sup>e</sup> arrondissement :

- Une subvention de 238 102 euros est attribuée à l'association « Estrelia » (15992) au titre de l'exercice 2023 répartie comme suit :
  - 55 763 euros pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents dénommé « Graine de Familles » situé 8, rue Perdonnet à Paris (10<sup>e</sup>)
  - 122 426 euros pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents dénommé « Coquelicot » situé 5, place du Maroc à Paris (19<sup>e</sup>)
  - 59 913 euros pour le fonctionnement du dispositif d'accueil du CSAPA situé 10, rue Perdonnet à Paris (10<sup>e</sup>)

Madame Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10<sup>e</sup>, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/149**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement



Célia MELON

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-...**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 153**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DFPE/2023/153**, propose l'attribution d'une subvention à six associations et la signature de conventions ;

Madame Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10<sup>e</sup>, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/153**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-182**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 158**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DFPE/2023/158**, proposant l'attribution de subventions et la signature de conventions annuelles à deux associations pour le fonctionnement de leur Espace de rencontre parents/enfants, pour un montant total de 25 000 euros au titre de l'année 2023 ;

Dont pour le 10<sup>e</sup> arrondissement :

- Une subvention pour le fonctionnement de l'Espace de rencontre pour l'association Jean Cotxet à hauteur de 10 000 euros au titre de l'année 2023

Madame Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10<sup>e</sup>, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/158**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-183**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS 30**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DJS/2023/30**, proposant la signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 05 ;

Dont pour le 10<sup>e</sup> arrondissement :

- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'Office du Mouvement Sportif du 10<sup>e</sup> arrondissement, (n° 469 / 2023\_00355) 72, rue du Faubourg Saint-Martin (10<sup>e</sup>) au titre de l'exercice 2023

Monsieur Philippe GUTTERMANN, Conseiller d'arrondissement, délégué au Sport, aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et à l'Éducation populaire.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2023/30**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-184**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris SG 68**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **SG/2023/68**, proposant d'approuver une convention entre la Ville de Paris et le centre social et culturel le Paris des Faubourgs dans le cadre du projet « Impact 2024 » ;

Monsieur Philippe GUTTERMANN, Conseiller d'arrondissement, délégué au Sport, aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et à l'Éducation populaire.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° SG/2023/68**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement



Célia MELON

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-185**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC 163**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAC/2023/163**, proposant l'attribution de subventions de fonctionnement à onze structures au titre de l'Art pour Grandir ;

Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10<sup>e</sup> à la Culture et au Patrimoine.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC/2023/163**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-186**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC 192**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAC/2023/192**, proposant d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations CRL 10 (10<sup>e</sup>) et Difé Kako (13<sup>e</sup>) ;

Dont pour le 10<sup>e</sup> arrondissement :

- Une subvention de 7 000 euros est attribuée à l'association CRL 10, 206 quai de Valmy 75010 Paris, au titre de 2023

Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10<sup>e</sup> à la Culture et au Patrimoine.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC/2023/192**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-187**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC 194**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAC/2023/194**, proposant d'attribuer une subvention à l'association Tutti Passeurs d'Arts ;

Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10<sup>e</sup> à la Culture et au Patrimoine.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC/2023/194**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-188**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD 88**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DVD/2023/88**, demandant l'autorisation de signer avec la RATP une convention d'occupation et d'utilisation du domaine public en vue du déploiement à Paris de diverses zones de stockage gérées par la RATP en cas de crue de la Seine ;

Monsieur Paul SIMONDON, Adjoint à la Maire de Paris, délégué dans le 10<sup>e</sup> à l'Urbanisme.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DVD/2023/88**

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement



Cécilia MELON

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-189**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DPE 42**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DPE/2023/42**, proposant d'attribuer cinq subventions d'un montant total de 24 700 euros aux associations Les Amis du 3<sup>e</sup> café, Epinoia, Tendance 19, Groupe SOS Solidarités, et Emmaüs Défi ;

Madame Léa VASA, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10<sup>e</sup> à la Propreté, à la Stratégie zéro déchet et à l'Économie circulaire.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DPE/2023/42**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-190**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DGGP 20**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DGGP/2023/20**, proposant de signer un avenant n°1 à la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif « Pass Numérique » entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris (10<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>) qui prévoit la prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 de cette convention ;

Monsieur Thomas WATANABÉ-VERMOREL, Adjoint à la Maire du 10<sup>e</sup>, délégué au Handicap, à l'Accessibilité universelle, aux Cultures technique, scientifique et populaire, au Conservatoire du livre et à l'Alimentation durable. Référent du quartier Grange-aux-Belles / Terrage.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DGGP/2023/20**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-191**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 79**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DASCO/2023/79**, soumettant à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), de subventions d'équipement (57 230 euros), et de subventions pour travaux (197 257 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Monsieur **Éric ALGRAIN**, Premier Adjoint à la Maire du 10<sup>e</sup>, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat -Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2023/79**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-192**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 84**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et L2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DASCO/2023/84**, soumettant à son approbation les dotations initiales de fonctionnement des collèges publics autonomes pour 2024 (10 757 109 euros) ;

Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10<sup>e</sup>, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat -Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2023/84**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

  
Célia MELON

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-193**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 87**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DASCO/2023/87**, proposant d'attribuer à la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement une subvention d'investissement de 25 257,70 euros pour la réalisation des travaux de remise en état de la cuisine dans le cadre de la reprise d'exploitation du service de restauration scolaire du collège la Grange aux Belles à compter du 4 septembre 2023 ;

Cette somme correspond aux dépenses suivantes :

Intitulé des interventions	Quantité	Prix total hors taxes
Pose d'un four mixte selon devis GROUPE LANEF n°	1	16 026,37
DEVC-23073922 du 21 juillet 2023		
Travaux de raccordements électriques selon devis SOCIETE AMPERELEC n° 17836 du 13 juillet 2023	1	5 478,24
Total hors taxes en euros		21 504,61
Total toutes taxes comprises en euros	25 257,70	

Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10<sup>e</sup>, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat -Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2023/87**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-194**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 93**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DASCO/2023/93**, soumettant à son approbation les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Monsieur **Éric ALGRAIN**, Premier Adjoint à la Maire du 10<sup>e</sup>, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat -Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2023/93**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

  
Célia MELON

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-195**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 94**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DASCO/2023/94**, soumettant à son approbation les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics pour l'année 2024 ;

Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10<sup>e</sup>, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat -Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2023/94**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-196**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 95**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DASCO/2023/95**, soumettant à son approbation les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics pour l'année 2024 ;

Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10<sup>e</sup>, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat -Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2023/95**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – Q10-2023-02 / 10-2023-197**

**Question orale : sans vote**

Question orale à la Maire du 10<sup>e</sup>me arrondissement de Paris sur l'évolution des effectifs dans les écoles maternelles et primaires de l'arrondissement

Madame la Maire,

Le lundi 4 septembre, des milliers de jeunes Parisiens ont repris l'école. Depuis plusieurs années maintenant, les inscriptions en maternelle et au primaire diminuent. Ce phénomène témoigne d'une baisse de l'attractivité de la ville pour les familles.

Le 10<sup>e</sup> arrondissement n'est pas une exception puisqu'entre la rentrée de 2016 et celle de 2020, les effectifs en maternelle ont diminué de 25%. Cela s'est notamment traduit par la fermeture de 10 classes et de l'école maternelle Paradis en 2022.

**Au vu de l'impact que représente ces baisses d'effectifs pour nos établissements et pour les familles du 10<sup>e</sup>, je souhaiterais connaître :**

- les effectifs dans les écoles maternelles et primaires de l'arrondissement à la rentrée scolaire de septembre 2023 ;
- et les projections réalisées par la DASCO à date pour les prochaines années.

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**VMA10-2023-25 / 10-2023-198**

**Voeu d'Alexandra Cordebard relatif à la dénomination d'une place en hommage à Tony Dreyfus, ancien député et maire du 10<sup>e</sup> arrondissement.**

Considérant les nombreux engagements de Tony Dreyfus, né le 9 janvier 1939 à Paris et mort dans la même ville le 26 avril 2023 : militant syndical, militant politique, avocat, ministre puis maire et député du 10<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant l'engagement de Tony Dreyfus dans la vie publique nationale, notamment comme Secrétaire d'État dans les deux gouvernements de Michel Rocard de 1988 à 1991 ;

Considérant son ancrage dans le 10<sup>e</sup> arrondissement dont il fut conseiller de Paris de 1989 à 2008, maire de 1995 à 2008 et député de 1997 à 2012, lorsque la 5<sup>e</sup> circonscription de Paris couvrait strictement les limites de l'arrondissement ;

Considérant que pour être élu maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, Tony Dreyfus avait su fédérer autour de lui des socialistes, des communistes et des écologistes en menant une liste d'union de la gauche ;

Considérant qu'en remportant les élections municipales dans le 10<sup>e</sup> arrondissement en 1995, Tony Dreyfus fut un précurseur de l'alternance à Paris et un artisan de la victoire de Bertrand Delanoë en 2001 ;

Considérant qu'en tant que maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, Tony Dreyfus a toujours fait preuve d'un grand courage politique et de convictions en défendant les projets les plus ambitieux pour l'arrondissement, cherchant toujours le plus large consensus, y compris avec ses opposants ;

Considérant que les deux mandats de Tony Dreyfus comme maire furent marqués par de nombreuses réalisations qui structurent aujourd'hui encore le territoire :

- Sauvegarde de l'enclos Saint-Lazare par la création de nombreux équipements publics (crèche, école, centre social...);
- Création d'une des premières pistes cyclables sécurisées de Paris, boulevard de Magenta ;
- Premières piétonisations des berges du canal Saint-Martin ;
- Création de cuisines de préparation « traditionnelle » au sein des écoles et collèges pour garantir la qualité des repas servis aux enfants ;
- Ouverture de nombreux dispositifs sociaux et de centres d'hébergement d'urgence à destination des sans-abris ;
- Mise en œuvre d'une politique de réduction des risques liés à la consommation de drogues, avec l'installation de la « boutique Beaurepaire » ;



CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

  
Célia MELON

**VMA10-2023-25 / 10-2023-198**

- Organisation de parrainages républicains dans la mairie, avec le Réseau Éducation Sans Frontières, en soutien à la régularisation des enfants sans papiers et de leurs familles ;

- Défense des hôpitaux publics de l'arrondissement ;

Considérant que Tony Dreyfus, homme d'un grand humanisme, avait, dans chacun de ses engagements, le souci d'accompagner les autres et de se mettre à leur service, que ce soit en tant qu'avocat lorsqu'il a défendu, par exemple, les ouvriers de l'usine Lip de Besançon ; en tant que ministre lorsqu'il était chargé de l'économie sociale, du RMI ou de la CSG, ou encore en tant que maire et député lorsqu'il allait à la rencontre des habitant.e.s de l'arrondissement ;

Considérant l'attachement de Tony Dreyfus au 10<sup>e</sup> arrondissement, arrondissement multiculturel et tolérant dans lequel il se sentait à sa place ;

Considérant que Tony Dreyfus avait ses habitudes au *Réveil du 10<sup>e</sup>*, devant le marché Saint-Martin, à l'angle des rues du Château d'Eau et Bouchardon ;

Considérant les nombreux hommages publics rendus lors de son décès le 26 avril 2023 ;

Considérant l'importance de rappeler la mémoire et l'action de Tony Dreyfus dans et pour le 10<sup>e</sup> arrondissement ;

**Sur proposition d'Alexandra Cordebard, Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement propose que la place située à l'intersection des rues du Château d'Eau et Bouchardon, devant le marché Saint-Martin, soit dénommée « place Tony Dreyfus ».**

**Donne un avis favorable à l'unanimité au voeu n° VMA10-2023-25**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**VMA10-2023-26 / 10-2023-199**

**Vœu relatif à l'hébergement d'urgence déposé par les élu.e.s de la majorité municipale**

Considérant les plus de 2000 enfants sans solution d'hébergement à la veille de la rentrée scolaire 2023, soit une augmentation de 20% par rapport à l'année précédente ;

Considérant que la dernière "Nuit de la solidarité" a recensé 3 015 personnes sans solution d'hébergement sur le territoire parisien contre 2 598 personnes pour la précédente édition ;

Considérant les 105 mineurs recensés parmi les 3015 personnes sans solution d'hébergement ;

Considérant que 611 personnes sont mortes dans la rue en France en 2022 ;

Considérant la diminution du budget de l'État, en 2022, alloué à l'hébergement d'urgence et le besoin grandissant de répondre à l'urgence sociale ;

Considérant les quelques 56 000 personnes vivant aujourd'hui, en Île-de-France, dans des hôtels sociaux ;

Considérant que ces hôtels sociaux font un à un le choix d'expulser ces femmes et hommes, ces familles pour y préférer les potentiels touristes qui affluent et afflueront en grand nombre dans la capitale pour la coupe du monde de Rugby puis pour les JO 2024 ;

Considérant que la région parisienne a déjà perdu près de 5000 places d'hébergement d'urgence depuis 2022 ;

Considérant que le 115 ne peut loger en moyenne qu'environ 15% de ces demandes d'urgences ;

Considérant la crise inflationniste que nous traversons et le besoin d'accompagnement social, médical et psychiatrique des personnes sans-abris ;

Considérant le besoin de mettre en œuvre toutes les solutions pour héberger les familles qui en ont besoin ;

Considérant qu'aucune mobilisation particulière de l'État ne se profile à ce jour en réaction à ces circonstances particulières et que de nombreux manquements des pouvoirs nationaux sont déjà constatés et comblés autant que possible par la Mairie de Paris ;

Considérant que la Ville de Paris mène une politique volontariste à travers la mise à disposition de fonciers municipaux ou appartenant aux bailleurs sociaux pour y réaliser, en lien avec les associations de solidarité, de l'hébergement d'urgence intercalaire ;

Considérant que l'État dispose d'un patrimoine conséquent sur le territoire parisien ;

Considérant qu'une partie de ce patrimoine est inoccupé à l'instar des anciens bâtiments de la documentation française ou encore du Val de Grâce, et pourrait faire l'objet d'occupation intercalaire ;

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

  
Cécilia MELON

**VMA10-2023-26 / 10-2023-199**

Considérant le vœu de notre groupe déposé au Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022 au sujet de l'hébergement d'urgence des personnes sans-abris à Paris ;

**Sur proposition des élu.e.s de la majorité municipale, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- L'État augmente urgemment le nombre de places d'hébergement disponibles à Paris et en Île-de-France, à travers la création de nouvelles structures et notamment des CHU et CHRS, pour l'ensemble des personnes en situation de sans-abrisme et pour répondre aux besoins considérables et en constante augmentation ;
- L'État crée des places d'hébergement dans son patrimoine vide ;
- La Maire de Paris interpelle de nouveau le gouvernement pour obtenir le droit de réquisition des logements et bureaux vacants ;
- La Mairie de Paris relance, auprès de la Préfecture, le projet abandonné d'occupation transitoire, sous forme d'hébergement d'urgence, des anciens locaux de l'APHP situés quai de Gesvres.

**Donne un avis favorable à l'unanimité au vœu n° VMA10-2023-26**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement.

  
CÉLIA MELON

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**VMA10-2023-27 / 10-2023-200**

### **Vœu relatif à l'encadrement des activités abritées à la Caserne Château-Landon**

**Déposé par Sylvain Raifaud , Ulf Clerwall, Léa Vasa, Sylvie Scherer, Thomas Watanabe-Vermorel, Isabelle Dumoulin et David Delplanque, élu.e.s du groupe Les Écologistes 10<sup>e</sup>**

Considérant que la réhabilitation de la caserne Château-Landon représente une importante récupération d'un lieu public dans un quartier dense qui a besoin de diversifier ses activités commerciales et de répondre aux forts besoins sociaux qui y sont présents - notamment en créant plus de place pour les activités associatives et citoyennes ;

Considérant que dans l'attente des travaux de réhabilitation, l'ancienne caserne de pompiers a notamment accueilli des distributions alimentaires très conséquentes, ainsi qu'une occupation par des personnes à la rue, ce qui témoigne des besoins sociaux locaux auxquels le lieu ne répond pas et tranche avec l'utilisation commerciale haut de gamme qui en est faite par l'exploitant ;

Considérant que la caserne se trouve dans un quartier qui a besoin de multiplier les espaces d'accueil et d'intégration pour les personnes en grande précarité, de repos pour les personnes susceptibles d'être exposées au harcèlement de rue comme pour les personnes âgées, de jeux pour les enfants et de rencontre pour les jeunes, et dont l'accueil sans exclusive doit être facilitée ;

Considérant que la destination du lieu a été choisie sans concertation, excluant ainsi les habitants des décisions concernant la restructuration d'un lieu majeur pour l'avenir de leur quartier ;

Considérant l'engagement financier de la Ville de Paris et de la RIVP dans la remise en état de la caserne ;

Considérant que le travail mené par la Caserne est engagé dans la transition écologique d'un secteur industriel parmi les plus polluants au niveau mondial et dans lequel les conditions de travail sont souvent inhumaines, un travail dont l'impact mérite d'être mis en exergue ;

Considérant néanmoins que l'exploitant n'a pas intégré au lieu des projets d'économie sociale et solidaire relatifs au textile durable et à la mode éthique, ni à des projets de solidarité ;

Considérant que les activités commerciales haut de gamme, promotionnelles et événementielles accueillies par l'exploitant de la Caserne de la mode génèrent régulièrement des difficultés d'accès en raison de files d'attente, du stationnement de véhicules devant le lieu et d'un service de voiturier, des ballets de taxis et de VTCs, et d'autres gênes pour les riverains, ainsi que des campagnes publicitaires illégales sur certains secteurs dans l'espace public ;

Considérant plusieurs événements qui ont eu lieu récemment à la Caserne relèvent de la promotion des boissons alcoolisées, en particulier à destination d'un public jeune, empêchant par ailleurs l'accès au public de moins de 18 ans pendant de longues périodes ;

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement



Célia MELON

**VMA10-2023-27 / 10-2023-200**

Considérant que des événements ont impliqué la vente et la distribution des produits en plastique à usage unique, contrairement à ce qui stipule la Charte pour des événements écoresponsables à Paris ;

Considérant la nécessité de proposer une offre de restauration accessible aux habitant.es du quartier, ce qui n'est pas le cas actuellement ;

Considérant que l'espace festif du sous-sol propose une programmation variée et inclusive, mais que son utilisation est réduite à certains soirs de la semaine alors que ce lieu pourrait être utilisé pour l'émergence de jeunes artistes, ou mis à disposition d'associations culturelles ;

Considérant que l'arrivée de la Maison de la vie associative et citoyenne et d'un kiosque citoyen dans les espaces appartenant à la Mairie constitue un renforcement significatif du lien entre la Caserne et le territoire qui l'abrite, mais que ce projet indépendant ne saurait constituer le volet programmatique solidaire de la Caserne de la mode ;

Considérant que la direction de la Caserne affiche la volonté de mettre à disposition certains espaces pour des événements non lucratifs sur proposition des acteurs locaux, mais l'organisation des réservations laissant la priorité à la commercialisation réduit fortement l'accueil d'événements non lucratifs ;

Sur proposition de Sylvain Raifaud, d'Ulf Clerwall, Léa Vasa, Sylvie Scherer, Thomas Watanabe-Vermorel, Isabelle Dumoulin et David Delplanque, élu.e.s du groupe Les Écologistes 10e, le Conseil du 10e arrondissement émet le vœu que

**La Préfecture de Police renforce la régulation de la circulation et du stationnement des véhicules aux abords de la Caserne et que la voirie faisant face à l'entrée soit libre de tout véhicule ;**

**La Caserne :**

- **respecte la Charte des événements écoresponsables de Paris, renonce à l'organisation d'événements faisant la promotion des boissons alcoolisées ainsi que de tout partenaire privé ayant des activités contraires aux orientations de la Ville de Paris ;**
- **renforce l'accueil des partenaires associatifs et citoyens locaux ;**
- **établit une offre de restauration à des prix plus accessibles ;**
- **mette en place un reporting des impacts environnementaux et climatiques de ses activités ;**



Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

  
Célia MELON

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**VMA10-2023-27 / 10-2023-200**

**La Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement renforce le lien entre la Caserne et son territoire en mettant en place un modèle de gouvernance élargi dont les réunions régulières seront ouvertes aux associations riveraines ainsi qu'aux représentant.e.s des équipements publics du quartier, afin de diversifier la programmation et le public du**

**Sur proposition du groupe Les Écologistes Paris 10<sup>e</sup>**

**Donne un avis défavorable à la majorité au voeu n° VMA10-2023-27**

Nombre de Votants : 21

Pour : 7

Contre : 11

Abstention : 3

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**VMA10-2023-28 / 10-2023-201**

**Vœu relatif à la préservation et au développement des activités artistiques, artisanales de fabrication et de l'économie sociale et solidaire dans le quartier de Sainte-Marthe**

**Déposé par Sylvain Raifaud, Ulf Clerwall, David Delplanque, Léa Vasa, Sylvie Scherer, Thomas Watanabe-Vermorel, Isabelle Dumoulin, élu.e.s du groupe Les Écologistes 10<sup>e</sup>**

Considérant la disparition des métiers artistiques et artisanaux de fabrication – patrimoine vivant et irremplaçable de Paris qui renvoie une image de singularité positive de la ville et du pays – dont les pratiquants au quotidien de plus en plus précarisés par un statut inadapté et une protection sociale insuffisante, sont poussés hors de la capitale par une spéculation immobilière qui les prive d'ateliers et de locaux à prix abordable ;

Considérant l'engagement soutenu de la Ville de Paris pour défendre le tissu culturel, les savoir-faire et le patrimoine vivant, exprimé entre autres par les vœux 2015 V 332 et 2019 V 82bis adoptés en Conseil de Paris en écho à ces mobilisations ;

Considérant l'article 58 de la loi du 2 août 2005 qui introduit un droit de préemption pour les municipalités, permettant aux mairies de préempter les baux commerciaux, les fonds artisanaux et les fonds de commerce et du décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007 ;

Considérant la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises qui facilite le droit de préemption pour les communes ;

Considérant que la Ville de Paris s'est récemment dotée d'une nouvelle structure d'acquisition (notamment via la préemption) et de gestion de l'immobilier commercial, chargée de la mise en œuvre de la protection de la diversité commerciale à Paris ;

Considérant que cette structure pourra à terme également être chargée de gérer des baux commerciaux préemptés ;

Considérant le vœu de la majorité du 10<sup>e</sup> arrondissement voté à l'unanimité le 31/10/2019 affirmant notamment « *son souhait de préserver l'identité du quartier Sainte-Marthe par le maintien des artistes et artisans déjà en place et le soutien à l'installation de nouveaux artisans et artistes dans les locaux vides* ».

Considérant le vœu de la majorité du 10<sup>e</sup> arrondissement voté le 03/11/2021 demandant notamment que « *La Mairie de Paris lance une concertation de terrain avec les conseils de quartier et d'autres parties prenantes comme les associations et les bailleurs sociaux, pour déterminer des périmètres et les orientations de la préemption des baux commerciaux et les fonds de commerce, en faveur de la diversité économique et commerciale* »

Considérant le vœu du groupe « Les écologistes du 10<sup>e</sup> » voté à l'unanimité le 07/03/2023 demandant que « *La Mairie de Paris mandate Paris Commerces de créer, en utilisant notamment les enveloppes budgétaires votées en 2021, un programme de création d'un parc de locaux à loyers modérés relevant du domaine public destinés aux activités artisanales de fabrication, artistiques et d'économie sociale et solidaire, avec les quartiers du Grand Belleville comme barycentre ;* »

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**VMA10-2023-28 / 10-2023-201**

Considérant la mise en vente au prix de 1 800 000€ d'un atelier d'artiste d'une surface de 200 m<sup>2</sup> dans le quartier Sainte Marthe, qui serait à même d'accueillir des artistes, artisans, structures et services en lien avec les demandes formulées dans ces trois vœux.

Considérant le vote, à l'édition 2021 du budget participatif du 10<sup>e</sup> arrondissement, du projet « De la diversité commerciale et artisanale dans nos quartiers », qui attribue un budget pour acquérir des locaux à loyers modérés destinés aux activités d'art, d'artisanat d'art et d'ESS, notamment dans le quartier Sainte-Marthe ;

Considérant l'autorisation de programme voté au Conseil de Paris de décembre 2021 attribuant 4 millions d'euros à l'acquisition de locaux dans le périmètre de Sainte-Marthe, mesure à vocation de se généraliser à tous les îlots du Grand Belleville où les artistes et l'artisanat de fabrication font face à une situation économique difficile et luttent pour se maintenir dans leurs ateliers et lieux de travail ;

Considérant les contacts établis en juin dernier entre la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi et la propriétaire à l'initiative de la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, en vue du rachat de ce bien ;

**Sur proposition de Sylvain Raifaud, d'Ulf Clerwall, David Delplanque, Léa Vasa, Sylvie Scherer, Thomas Watanabe-Vermorel, Isabelle Dumoulin, élu.e.s du groupe Les Écologistes 10e, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :**

- **Que la Ville de Paris se positionne en faveur du rachat de ce local en poursuivant les discussions déjà engagées avec sa propriétaire ou en exerçant son droit de préemption ;**
- **Qu'un programme d'occupation répondant aux besoins du quartier soit élaboré en concertation avec les habitants, le conseil de quartier, les associations locales et les bailleurs sociaux.**

**Sur proposition du groupe Les Écologistes Paris 10<sup>e</sup>**

**Donne un avis favorable à l'unanimité au vœu n° VMA10-2023-28**

Nombre de Votants : 21

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

Vœu amendé



CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**VMA10-2023-29 / 10-2023-202**

**Vœu relatif au soutien de la Ville de Paris et de l'État aux associations d'aide alimentaire**

**déposé par les élu.e.s PCF, Elie Joussellin, Laurence Patric et Philippe Guttermann**

Considérant l'inflation en augmentation à 5,8% sur un an au mois de juillet 2023 ;

Considérant les nombreux produits de première nécessité concernés par un phénomène de "shrinkflation", procédé qui consiste pour les industriels à réduire la quantité vendue dans un emballage sans pour autant réduire le prix ;

Considérant que 18% des Français vivent aujourd'hui à découvert en permanence ;

Considérant, selon une étude réalisée par l'institut IPSOS pour le Secours Populaire, que 58% des Français considèrent qu'ils vivent ou qu'ils sont sur le point de vivre une situation de pauvreté ;

Considérant que, selon cette même étude, 43% des Français ont des difficultés financières ne permettant pas de consommer des légumes et fruits frais tous les jours et que 32% des Français ne mangent plus 3 repas par jour ;

Considérant la baisse des dons liée à l'inflation et l'augmentation des besoins d'aide alimentaire ;

Considérant les appels à l'aide des Restos du Cœur, de la Croix Rouge et du Secours Populaire ces dernières semaines, estimant chacun à plusieurs millions les fonds nécessaires pour faire face à cette inflation et poursuivre leurs actions ;

Considérons les dons effectués ou annoncés par les groupes LVMH, Crédit Mutuel, Altice, Total aux différentes associations en difficultés ;

Considérant que, si ces dons sont une bonne nouvelle pour ces associations, ils ne constituent en rien des financements pérennes ;

Considérant que la puissance publique, dont l'État et les collectivités, est et doit rester la principale actrice de la solidarité nationale ;

Considérant que l'équivalent de plus de 7 millions de repas sont distribués chaque année à Paris par plusieurs dizaine d'associations ;

Considérant le fort engagement de la Ville de Paris aux côtés de l'ensemble de ces associations ;



CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**VMA10-2023-29 / 10-2023-202**

**Sur proposition des élu.e.s PCF, Elie Joussellin, Laurence Patrice et Philippe Guttermann, le Conseil du 10<sup>e</sup> émet le vœu que :**

- **les subventions allouées aux associations d'aide alimentaire et notamment aux Restos du Coeur, à la Croix Rouge et au Secours Populaire soient augmentées de façon conséquente ;**
- **la Ville de Paris interpelle l'Etat afin de mettre en place une taxation sur les profits des industriels du secteur agroalimentaire.**

**Sur proposition du groupe PCF**

**Donne un avis favorable à l'unanimité au vœu n° VMA10-2023-29**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**VMA10-2023-30 / 10-2023-203**

Vœu des élu.e.s PCF relatif au relais-poste ouvert au 83, rue de Maubeuge et à la réimplantation d'un bureau de poste dans le quartier de la Gare du Nord

Considérant que le Groupe La Poste envisage au niveau national de ne conserver que 2800 bureaux de poste, les activités des bureaux fermés étant transférées dans des relais poste chez des commerçants ;

Considérant que dans la capitale La Poste a fermé 49 bureaux en 6 ans ;

Considérant que la multiplication des fermetures de bureaux, s'accompagne de réduction des horaires d'ouverture, de la diminution du nombre d'agents, et du transfert des activités postales dans des commerces, avec la création de relais postes dans des Franprix, Carrefour City, Auchan, Intermarché, Monoprix, pressings ou bureaux de tabac ;

Considérant que l'accueil au sein d'une structure privée d'une mission de service public ne permet pas de répondre de la même façon aux besoins des usagers et crée une grande confusion entre services publics et activités commerciales ;

Considérant que ces dernières années, le 10<sup>e</sup> a payé un lourd tribut au dépeçage du service public postal. Le résultat en est la dégradation du service rendu aux usagers, caractérisée par des files d'attente toujours plus longues ;

Considérant la fermeture en 2016 du bureau de poste de la Gare du Nord, deuxième plus grand bureau de poste de France, qui était utile tant pour les habitant.e.s du 10<sup>e</sup> que pour les usager.e.s quotidien.ne.s de la Gare du Nord ;

Considérant qu'un relais-poste a ouvert au 83, rue de Maubeuge en juin dernier, dépendant du bureau de poste Turgot, dans le 9<sup>e</sup> ;

Considérant l'opposition répétée de la Mairie du 10<sup>e</sup> à l'ouverture de relais-poste ;

Considérant les négociations en cours sur le réaménagement de la Gare du Nord et de ses alentours ;

Considérant que la boîte aux lettres sur la place Jan Karski a été retirée de l'espace public au printemps dernier mais qu'elle n'a toujours pas été remplacée

Sur proposition des élu.e.s PCF, Elie Joussellin, Laurence Patrice et Philippe Guttermann, le conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que la direction territoriale de la Poste soit interpellée pour :

- Exiger la fermeture du relai poste ouvert au 83, rue de Maubeuge
- Demander qu'une négociation entre la Poste et la SNCF s'ouvre pour envisager la réouverture d'un bureau de poste dans l'enceinte de la Gare
- Qu'une boîte aux lettres soit réinstallée sur la place Jan Karski

**Sur proposition du groupe PCF**

**Donne un avis favorable à l'unanimité au vœu n° VMA10-2023-30**

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

La maire d'arrondissement

Signature

Alexandra CORDEBARD

Le secrétariat de séance

Signature :

Le secrétariat de séance